

m'étendre longuement sur ce sujet. Il semble que nous avons fait de la politique, année après année, en ce qui concerne les prestataires des pensions de vieillesse. Cette année, ils doivent recevoir une augmentation de \$13.39 par mois. J'ai vu un chiffre de \$6. Je l'ai vu à \$10 lors d'une autre élection. Il fut même un temps où j'ai entendu parler de \$2 et des poussières. Je crois qu'une autre fois, ils ont touché indirectement \$15. Nous ne devrions pas nous servir des personnes âgées comme instrument électoral. Nous devrions faire face avec conscience à ces problèmes que tous les députés reconnaissent.

J'ai un problème. J'aimerais savoir ce que les autres députés répondraient à un homme qui dit qu'il va devoir quitter sa femme car ils ne peuvent pas vivre à deux sur sa pension de vieillesse. Je parle d'un homme qui dit qu'il doit quitter sa femme afin qu'elle puisse demander une aide soit auprès de la municipalité, soit auprès du gouvernement provincial. Cela me rappelle l'histoire d'un homme dont la femme était très malade. Il n'avait pas assez d'argent pour payer les frais d'hôpital et les médicaments. Mais si elle dépendait de l'assistance sociale, les médicaments et les frais d'hôpitaux seraient payés. Tandis qu'elle est atteinte d'une maladie mortelle, il doit se présenter à la Cour pour obtenir une permission spéciale de divorce afin qu'elle ait les soins voulus dans un hôpital. Je ne sais pas si ceci s'est passé au Canada ou ailleurs, mais la situation ici est presque aussi mauvaise.

Je pense que tous les députés connaissent ce problème. Ils nous touchent tous. Nous recevons des lettres de gens nous disant qu'ils essayent de joindre les deux bouts avec une pension de vieillesse et un supplément de revenu garanti. Ces gens n'ont pas d'autres revenus. Il faut régler ce problème. Nous devrions avoir honte à la Chambre lorsque nous procédons à l'adoption d'un bill destiné à donner à un pensionné de la vieillesse \$13.39 sans nous soucier de certains des autres problèmes immédiats qui touchent une grande partie de la population âgée.

Nous n'avons pas étudié la question du contrôle des loyers ou de l'hébergement des personnes âgées. Nombre d'entre elles ne recevront jamais ces \$13.39 qui, en fait, iront aux propriétaires qui encaissent les loyers. Nous n'avons pas étudié les questions de contrôle des loyers ou de l'hébergement des gens âgés et beaucoup d'entre eux ne bénéficieront jamais des \$13.39 qui, en réalité, seront touchés par les propriétaires sous forme de loyer.

• (2250)

Enfin, je suppose, monsieur l'Orateur, que vous aurez à prononcer irrecevable l'amendement dont nous sommes saisis, en vertu de notre Règlement. Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption du bill, monsieur l'Orateur, connaissant les grands besoins de nos citoyens aînés et sachant que la Chambre doit s'occuper du problème qui se présente. Nous constatons qu'un nombre croissant de nos ouvriers vivent de rêves. Ils passent leurs journées de travail à penser au camp de touristes qu'ils vont acheter ou au bateau qu'ils vont construire pour faire le tour du monde. Leurs rêves de retraite, cependant, ne se réalisent jamais. Je crois qu'il est de notre devoir de venir en aide à ceux qui sont sur le point de prendre leur retraite, et il faudrait s'y prendre bien à l'avance. Nous devrions organiser à leur intention un programme éducatif leur permettant de lutter contre le chômage au lieu de vivre dans des rêves qui manifestement ne se réaliseront jamais. Que tant des pensionnés meurent peu après avoir pris leur retraite est une preuve de leur grande misère.

Je souhaiterais que la Chambre subsiste encore quelque temps, surtout si j'étais certain que le ministre de la Santé

### Sécurité de la vieillesse

nationale et du Bien-être social se penchera sur les problèmes graves évoqués ce soir, et auquel notre Règlement fait obstacle. Chacun des députés est au courant de ses problèmes immédiats et je doute si nous sommes nombreux à pouvoir accepter, en notre âme et conscience, les miettes ainsi offertes, sans vouloir nous occuper dans un avenir proche d'autres problèmes, tout aussi immédiats et importants pour nos citoyens aînés au Canada.

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, on voudrait apparemment terminer l'étude de cette importante question, mais je me demande si nous ne pourrions pas nous entendre avec ceux qui estiment devoir participer au débat à cette heure tardive, en vue de limiter leur discours au strict minimum. Nous nous préoccupons des gens âgés, mais nous nous inquiétons également de notre personnel.

**M. l'Orateur adjoint:** J'aurais peut-être dû, avant de laisser le député invoquer le Règlement, donner lecture de ma décision au sujet du rappel au Règlement invoqué plus tôt ce soir; autrement je pourrais compter parmi ceux qui lui causent de l'inquiétude.

Plus tôt ce soir, le député de Shefford (M. Rondeau) a présenté un amendement et je rendrai maintenant ma décision à ce sujet. Je désire remercier le député de Lotbinière et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) de l'assistance qu'ils ont fournie à la présidence au sujet de la question qui m'a causé de grandes difficultés.

Le bill à l'étude contient une disposition simple. Il porte sur la pension de base aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. A mon avis, rien dans le bill ne va beaucoup plus loin. Je me demande à quoi vise l'amendement. Je soutiens qu'il propose qu'un comité de la Chambre étudie les conditions à réunir pour une pension aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. La motion ne dit pas si le montant de la pension devrait être modifié. Cependant, le député de Shefford propose dans son amendement l'étude des conditions à réunir pour qu'une personne ait droit à la pension. Selon moi, il tente d'utiliser le bill à l'étude pour modifier la loi d'autorisation. Autrement, pourquoi le comité étudierait-il la formule? Ce faisant, sa proposition ne se rapporte pas vraiment à la disposition du bill à l'étude et, selon la règle fondamentale, l'amendement doit se rapporter à la question.

Je puis comprendre son empressement à tenter de modifier une importante mesure. Toutefois, en tant que serviteur de la Chambre je ne peux m'occuper des questions qu'en me conformant à ce qui représente, à mon avis, les restrictions imposées pour la gouverne de la présidence.

Puis-je signaler aux députés une partie du commentaire 418 de la quatrième édition de Beauchesne. La deuxième phrase se lit ainsi qu'il suit:

Tous les amendements qui peuvent être proposés à l'étape de la deuxième lecture d'un bill peuvent l'être à celle de la troisième lecture sauf qu'ils ne peuvent porter sur un sujet étranger au bill.

Je reviens sur le point qu'à mon avis l'amendement n'est pas pertinent, mais qu'il se rapproche de si près de la question que j'ai eu de la difficulté à rendre cette décision. A regret je ne peux le mettre en délibération.

**Des voix:** Le vote!

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, je serai bref. Je désire exprimer mon opinion, et surtout celle de la presque totalité des Canadiens, à l'égard du bill